

Compte-rendu de la Réunion de conseil municipal du 14 décembre 2010

L'AN DEUX MIL DIX, LE QUATORZE DECEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR BERTRAND CLAUDEVILLE, MAIRE

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 07 DECEMBRE 2010

PRESENTS: MM. CLAUDEVILLE, JAMET B., MOISAN, HAMONIAUX, Mmes LEMOINE, RENAULT, CONTIN, PETIT, BOIVIN, M. ROBERT A., Mme VOISIN, JAMET JY,

EXCUSES : MM. LEROUX, ROBERT G., HERRY C. dont procuration remise respectivement à MOISAN J-J, CLAUDEVILLE B. et JAMET B.

ABSENTS : Mmes AOUTIN et LETIEC, M. GOUPIL & BAUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PETIT Sabrina

AFFAIRE n° 1

RAPPORTS ANNUELS SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SERVICE PUBLIC / ANNEE 2009 - APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent sans réserve et à l'unanimité les deux rapports annuels sur l'eau et l'assainissement de l'année 2009.

AFFAIRE n° 2

TRAVAUX / SDE 22 - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - VOIE D'ACCES PARKING POLE MULTI ACCUEIL - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ELECTRICITÉ - DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet d'éclairage public de la voie d'accès et du parking pour les structures d'accueil crèches et centre de loisirs sans hébergement ; La commune bénéficiera du Fonds de compensation de la T.V.A. et percevra de la commune une subvention d'équipement au taux de 60 %

AFFAIRE n° 3

FINANCES - BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE - DECISIONS MODIFICATIVES DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les décisions modificatives proposées au rapport sur le budget général de la commune de TADEN pour l'exercice 2010.

AFFAIRE n° 4

MARCHES PUBLICS - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE VOIE TRAVERSANTE DU DOMAINE - PROPOSITION DE MAITRISE D'OEUVRE DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la proposition de prix et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement relatif à cette mission de maîtrise d'œuvre pour permettre au bureau d'études PRIGENT & ASSOCIES de lancer les études techniques dès le début de l'année 2011.

AFFAIRE n° 5

**TRAVAUX / SDE 22 - TRAVAUX D'ALIMENTATION LOTISSEMENT « LA VALLEE SUR L'ETANG »
SOCIETE BLCG - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ELECTRICITÉ - DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet basse tension pour l'alimentation en électricité du lotissement « la Vallée sur l'Etang » en TADEN ; Le versement au Syndicat Départemental d'Electricité, maître d'ouvrage des travaux, d'une participation de 45 000,00 euros H.T. ; Le remboursement intégral de ces travaux par le lotisseur, la société BLCG, à la Commune de TADEN, par convention d'un projet urbain partenarial (PUP).